



Réunion ordinaire du conseil
PROCÈS-VERBAL

le mardi 12 novembre 2024
18 h 30

- Conseil: Robert Lefebvre, maire
Raymond Campbell, conseiller
André Chamaillard, conseiller
Jeanne Charlebois, conseillère
Yves Paquette, conseiller
Antonios Tsourounakis, conseiller
- Absence motivée: Julie Séguin, conseillère
- Personnel présent: Samuel Cardarelli, directeur général
Jennifer Ashfield, conseillère principale
Philippe Timbers, trésorier
Jonathan Wilson, directeur des travaux publics et d'ingénierie
Geneviève Goulet, directrice des loisirs et du tourisme
Martin Perron, surintendant des services environnementaux
Stéphanie Simard, coordonnatrice aux communications
Pier-Olivier Fournier, chargé de projets – Services techniques
Julien Boisvenue, chef pompier intérimaire
Sonia Girard, greffière
Annie Rochefort, greffière adjointe

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte à 18 h 35.

R-220-24

Proposé par Yves Paquette

Appuyé par André Chamaillard

Qu'il soit résolu d'ouvrir la réunion à 18 h 35.

Adoptée

1.1 Présences

Le maire Robert Lefebvre confirme avec la greffière qu'il y a quorum.

1.2 Reconnaissance du territoire

Le conseiller Yves Paquette fait la lecture de la reconnaissance du territoire.

1.3 Vision

Le Maire Robert Lefebvre fait la lecture de la vision de la Ville en remplacement de la conseillère Julie Séguin.

2. Adoption de l'ordre du jour

R-221-24

Proposé par Raymond Campbell

Qu'il soit résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

Aucune.

4. Points à adopter sur consentement

R-222-24

Proposé par Yves Paquette

Appuyé par Jeanne Charlebois

Qu'il soit résolu d'adopter les points suivants, tels qu'identifiés dans la catégorie des points de consentement à l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 12 novembre 2024 :

Adoptée

4.1 Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes :

4.2 Rapports administratifs

Ce sujet est retiré des points à adopter sur consentement avant l'adoption de la résolution et sera traité à l'article 5 à la demande du conseiller Yves Paquette.

4.3 Comptes à payer

5. Sujets retirés de l'article 4. Points à adopter sur consentement

5.1 Rapports administratifs

R-223-24

Proposé par Yves Paquette

Appuyé par Antonios Tsourounakis

Qu'il soit résolu d'accepter les rapports administratifs du mois de novembre 2024.

Adoptée

6. Motion pour ajourner la réunion ordinaire et se constituer en comité plénier

R-224-24

Proposé par André Chamaillard

Appuyé par Antonios Tsourounakis

Qu'il soit résolu d'ajourner la réunion ordinaire pour se constituer en comité plénier.

Adoptée

6.1 Présentations et délégations

6.1.1 M. Jacques Léveillé, réf.: Caméras/radars

M. Jacques Léveillé du 176, boul. Cécile à Hawkesbury adresse le Conseil concernant les caméras/radars.

6.1.2 M. Yves Charlebois, réf.: Retrait de la période de question

M. Yves Charlebois du 750, rue Berthiaume, Hawkesbury adresse le Conseil concernant le retrait de la période de question à l'ordre du jour des réunions ordinaires du Conseil.

6.2 Sujets des membres du conseil

6.2.1 Réponse du Ministère de l'Éducation, réf.: Critères d'admissibilité au transport scolaire et dans les distances aux arrêts d'autobus

Pour information.

6.2.2 The Eastern Ontario Wardens' Caucus, ref. : Réponse à l'énoncé économique d'automne 2024 du ministre des Finances

Pour information.

6.2.3 Ministère de l'Énergie et de l'Électrification réf.: L'avenir énergétique abordable de l'Ontario : Les arguments en faveur d'une augmentation de la production d'électricité

Pour information.

6.3 Sujets des directeurs de service

6.3.1 Budget 2025 - Deuxième ébauche

M. Philippe Timbers, trésorier présente la deuxième ébauche du budget pour l'année 2025.

Des commentaires sont faits par les membres du Conseil.

7. Motion pour retourner à la réunion ordinaire

R-225-24

Proposé par Yves Paquette

Appuyé par Raymond Campbell

Qu'il soit résolu de retourner à la réunion ordinaire.

Adoptée

8. Rapports du comité plénier

8.1 M. Yves Charlebois, réf.: Retrait de la période de questions

M. Yves Charlebois adresse le Conseil au sujet du retrait de la "Période de questions" dans les ordres du jour des réunions ordinaires ainsi que la procédure pour faire la demande d'une délégation.

R-226-24

Proposé par Antonios Tsourounakis

Appuyé par André Chamaillard

Qu'il soit résolu que l'administration évalue le Règlement de procédures et qu'elle revienne au Conseil avec une recommandation concernant certaines modifications possibles à apporter au règlement de procédures.

Adoptée

8.2 Budget 2025 - Deuxième ébauche

R-227-24

Proposé par Jeanne Charlebois

Appuyé par Antonios Tsourounakis

Qu'il soit résolu que l'ébauche du budget 2025 soit révisée afin d'obtenir une augmentation du taux de taxe à un maximum de 9.5%.

9. Rapports du maire et des conseillers

Des rapports verbaux sont faits.

10. Sujets pour action

10.1 Amendements au règlement de zonage, réf. : Place de la Station (Devcore)

R-228-24

Proposé par Yves Paquette

Appuyé par André Chamaillard

Attendu que la demande complète d'approbation d'un amendement au Règlement de zonage N° 20-2018 a été reçue par la Corporation de la ville de Hawkesbury le 9 septembre 2024, et ;

Attendu que la réunion publique requise par l'article 34 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, L.R.O. 1990, telle que modifiée, s'est tenue le 28 octobre 2024, et ;

Attendu que la demande reflète les intentions de la Déclaration provinciale d'aménagement du territoire (2024), et ;

Attendu que la demande est conforme sur le Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell, et ;

Attendu que la demande est conforme aux intentions du Plan officiel de la Corporation de la ville de Hawkesbury et du règlement de Zonage N° 20-2018.

Qu'il soit résolu d'approuver l'amendement au règlement de Zonage N° 20-2018 pour les terrains en question et inclure une zone d'exception R4 qui réduirait la largeur minimale requise du lot à 10,06 mètres et permettrait à la parcelle de terrain susmentionnée d'être reconnue comme un seul lot aux fins du règlement de Zonage de la Ville afin de permettre la construction de maisons en rangée et d'appartements, tel que recommandé au document 2024_REC_52.

Adoptée

10.2 Appui à la demande de subvention pour le CSRIF : Volet 1 : Réparation et réhabilitation

R-229-24

Proposé par Jeanne Charlebois

Appuyé par Yves Paquette

Attendu que la ville de Hawkesbury est admissible à une subvention dans le cadre du PFSRC : Volet 1 - Réparation et réhabilitation, qui offre des fonds pour prolonger la durée de vie des infrastructures sportives existantes, et;

Attendu que la Ville a choisi de solliciter cette subvention pour la rénovation de la toiture du Complexe sportif Robert Hartley, considérée comme désuète pour un coût estimé de 1 733 000,00 \$, et;

Attendu que, si la subvention est approuvée, la Ville devra contribuer 50 % du coût total du projet, et;

Attendu que la demande de subvention a été soumise et confirmée avant la date limite du mardi 29 octobre 2024, à 17 h (HE).

Qu'il soit résolu de soutenir le projet de réfection de la toiture du Complexe sportif Robert Hartley, tel que recommandé dans le document 2024_REC_53.

Adoptée

10.3 Réhabilitation de la rue Catherine - Conception

R-230-24

Proposé par Jeanne Charlebois

Appuyé par Raymond Campbell

Attendu que nous prévoyons procéder à la reconstruction de la rue Catherine entre les rues Lansdowne et Sinclair l'an prochain (2025), et ;

Attendu que nous devons procéder à un appel d'offres pour attribuer le contrat d'ingénierie pour la conception détaillée, la préparation des plans et devis pour les travaux de construction, et ;

Attendu que procéder maintenant à l'appel d'offres pour la phase de conception accorde le délai nécessaire pour la réalisation des études requises pour les travaux de construction prévus en 2025, ce qui se mène généralement à un plus grand nombre de soumissions et un prix plus compétitif.

Qu'il soit résolu d'approuver un budget de 100 000 \$ pour la conception détaillée, et la préparation des plans et devis pour la réfection de la rue Catherine, tel que recommandé au document 2024_REC_54.

Adoptée

10.4 Coût pour services policiers 2025

R-231-24

Proposé par Yves Paquette

Appuyé par André Chamaillard

Attendu que les coûts des services policiers pour la ville de Hawkesbury, pour les années de 2021 à 2024, ont été stables et cohérents avec la réconciliation annuelle des coûts réels étant gérable au cours du processus budgétaire annuel:

Attendu que les coûts des services policiers pour la ville de Hawkesbury, au cours des années 2021 à 2024, ont été en moyenne de 2 968 990 \$, y compris la réconciliation des coûts à la fin de l'année;

Attendu que le coût estimatif de 2025 pour la ville de Hawkesbury est maintenant de 3 180 718 \$, plus un rajustement de fin d'année de 2023 de 191 848 \$, ce qui représente une augmentation de 13,7 % pour l'année 2025 par rapport à une moyenne annuelle de quatre ans des coûts des services de police;

Attendu que le trésorier municipal de la ville de Hawkesbury, au cours du processus budgétaire de 2025, a déclaré que le montant de l'année précédente a augmenté de 581 769 \$, ce qui représente une augmentation de plus de 20 % par rapport au coût budgété pour l'année 2024;

Attendu que le trésorier municipal a indiqué qu'une augmentation ou une diminution d'un (1) pour cent des impôts équivaut à 125 434 \$, ce qui représente un pourcentage d'augmentation directe de 4,48 % des impôts directs pour l'année 2025 pour les services de police;

Attendu que le trésorier municipal a soumis au conseil municipal le "**plan de gestion des actifs**" indiquant un "**déficit annuel d'infrastructure en capital**" net de 5,8 millions de dollars, basé sur un engagement annuel de 3,1 millions de dollars par an pour des projets d'investissement ou des contributions à partir des réserves par an;

Attendu que le conseil, sur la base des recommandations du trésorier municipal, a accepté une augmentation annuelle de 1,5 % par an des impôts directs, en plus de la contribution annuelle aux projets d'immobilisations, dans le seul but de réduire l'écart annuel du déficit d'immobilisations, ce qui prendrait encore 19 ans;

Attendu qu'avec le pourcentage d'augmentation de 4,48% pour les coûts supplémentaires des services policier pour l'année 2025, plus une contribution de 1,5 % en impôts pour les projets d'immobilisations, le processus budgétaire de 2025 commence avec une augmentation de 5,98 %;

Attendu que la croissance de l'évaluation pour la ville de Hawkesbury, de 2021 à 2025, a été de 0,34 %, 0,32 %, 0,97 % et 0,35 % pour la dernière année, ce qui est insuffisant pour financer toute augmentation des coûts des services policiers, y compris un prélèvement spécial pour les projets d'immobilisations afin de réduire l'écart du déficit de l'infrastructure;

Attendu que le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO) est la principale subvention d'aide générale de la province aux municipalités et que son intention première est de soutenir les petites municipalités, les municipalités du Nord et les municipalités rurales de la province;

Attendu que la Corporation de la ville de Hawkesbury, dans le cadre du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO) 2025, n'a reçu qu'un montant additionnel de 143 000 \$, ce qui est bien en deçà de l'augmentation des coûts des services de police ou de la reconnaissance de la croissance limitée de l'évaluation;

Attendu que des municipalités similaires connaissent des augmentations importantes pour l'année 2025;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA CORPORATION DE LA VILLE DE HAWKESBURY DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. QUE les coûts des services policiers fournis par la Police provinciale de l'Ontario soient gelés pour l'année 2025 en se basant sur les coûts réels des services policiers en 2024; ou, dans l'alternative
2. QUE le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario soit augmenté pour financer l'augmentation des coûts des services de police pour l'année 2025. Il s'agit de la principale subvention d'aide générale de la province aux

aux municipalités et son intention première est de soutenir les petites municipalités, les municipalités du Nord et les municipalités rurales dans toute la province, avec les objectifs suivants :

- reconnaître les défis des petites municipalités, des municipalités nordiques et des municipalités rurales, tout en ciblant le financement sur celles dont la situation fiscale est la plus difficile ;
- soutenir les régions où l'évaluation foncière est limitée ; et
- aider les municipalités qui s'adaptent aux changements de financement d'une année sur l'autre.

3. QU'une copie de cette résolution soit envoyée au ministre des Finances, au ministre du Solliciteur général et au premier ministre de l'Ontario ;
4. QU'une copie de cette résolution soit également transmise à toutes les municipalités locales des Comtés unis de Prescott afin qu'elles adoptent des résolutions similaires ; et
5. QU'une copie de cette résolution soit également envoyée à notre député provincial, M. Stéphane Sarrazin, pour qu'il appuie cette résolution.

Adoptée

10.5 Protocole d'entente avec le club de motoneige de l'est Ontarien

R-232-24

Proposé par Antonios Tsourounakis

Appuyé par Raymond Campbell

Attendu que le Club de motoneige de l'est Ontario opère et entretient des pistes de motoneige à l'intérieur des limites de la ville de Hawkesbury; et

Attendu que le Club de motoneige de l'est Ontario et la ville de Hawkesbury n'ont pas de protocole d'entente afin d'établir les modalités et les conditions d'opération du réseau des pistes.

Qu'il soit résolu d'autoriser le maire et la greffière à signer un protocole d'entente avec le Club de motoneige de l'est Ontario et qu'un règlement soit adopté à cet effet, tel que recommandé au document 2024_REC_55.

Adoptée

11. Demande d'appui et proclamation

11.1 Demande d'appui - Ontario's Big City Mayors OBCM, réf.: Campagne Résoudre la crise

R-233-24

Proposé par Jeanne Charlebois

Appuyé par Raymond Campbell

La Corporation de la ville de Hawkesbury appuie la campagne SolvethCrisis.ca et demande aux gouvernements provincial et fédéral de prendre des mesures pour s'attaquer à la crise croissante de la santé mentale, des toxicomanies et de l'itinérance en Ontario.

Attendu qu'une crise humanitaire se déroule dans les rues de nos villes, grandes et petites, urbaines et rurales, dans tout l'Ontario. Le temps des paroles est révolu, nous avons besoin d'une action immédiate à tous les

niveaux de gouvernement, en commençant par la province de l'Ontario, et;

Attendu que la crise du sans-abrisme, de la santé mentale et de la toxicomanie continue de s'aggraver avec 3432 décès liés à la drogue en Ontario et plus de 1400 campements de sans-abri dans les communautés de l'Ontario, et;

Attendu que la province a fourni des fonds et des mesures de soutien supplémentaires, comme l'investissement de 378 millions de dollars pour les carrefours HART et environ 375 lits ne répond pas de manière adéquate à la crise croissante et aux et à l'impact sur les municipalités et les régions de la province, et;

Attendu que les municipalités et les régions intensifient leurs efforts et collaborent avec leurs partenaires communautaires pour mettre en place des solutions propres à la collectivité pour faire face à cette crise, mais les municipalités et les régions n'ont pas l'expertise, la capacité ou les ressources nécessaires pour faire face à ces questions de soins de santé et de logement seulement, et

Attendu qu'il s'agit avant tout d'une question de santé qui relève de la compétence provinciale et que les municipalités et les régions ne devraient pas utiliser l'assiette de l'impôt foncier pour financer ces programmes, et ;

Attendu qu'il n'y a pas de responsable provincial concentré sur cette crise, ce qui soulève des questions sans réponse qui s'étendent sur plus d'une douzaine de ministères, et un manque de soutien pour gérer les besoins croissants de ceux qui sont sans logement.

Par conséquent, qu'il soit résolu d'appuyer la campagne SolvethCrisis.ca et de demander aux gouvernements provincial et fédéral de s'engager à prendre des mesures immédiates pour résoudre la crise humanitaire à laquelle l'Ontario est confronté, alors que le nombre de personnes sans logement et de personnes souffrant de troubles mentaux et de toxicomanies augmente de façon exponentielle, et ;

Qu'il soit également résolu que la province fasse officiellement de l'itinérance une priorité en matière de santé ;

Et qu'il nomme un ministre et un ministère responsables dotés du financement et des pouvoirs appropriés en tant que point de contact unique pour répondre à l'ensemble des besoins en matière de logement et de la santé, la toxicomanie et les soutiens globaux;

Et que le gouvernement provincial mette sur pied un groupe de travail composé de représentants de l'ensemble du secteur y compris les municipalités, les régions, les soins de santé, les premiers répondants, les services communautaires, le milieu des affaires et l'industrie du tourisme afin d'élaborer un plan d'action pour l'Ontario ;

ET que ce groupe de travail provincial examine les programmes actuels élaborés par les municipalités, les régions et les partenaires communautaires qui ont fait leurs preuves dans nos collectivités, afin d'assurer que des solutions peuvent être mises en œuvre rapidement et efficacement pour faire face à cette crise ;

ET que le gouvernement fédéral soit inclus dans ces conversations ;

ET que les deux ordres de gouvernement fournissent un financement adéquat, suffisant et durable à veiller à ce que les municipalités disposent des outils et des ressources nécessaires pour soutenir les personnes souffrant de santé mentale et toxicomanie, y compris les personnes sans logement et les personnes les populations qui peuvent être touchées de manière disproportionnée ;

ET que le Conseil demande aux résidents de Hawkesbury de se joindre à nous pour demander l'appui des gouvernements provincial et fédéral en visitant le site SolveTheCrisis.ca et pour démontrer leur appui ;

ET qu'une copie de cette motion soit envoyée à :

- Le très honorable Justin Trudeau, Premier ministre du Canada
- L'honorable Sean Fraser, ministre du logement, de l'infrastructure et des collectivités du Canada
- L'honorable Doug Ford, premier ministre de l'Ontario
- L'honorable Sylvia Jones, vice-première ministre et ministre de la santé
- L'honorable Paul Calandra, ministre des affaires municipales et du logement
- L'honorable Michael Parsa, ministre des enfants, des communautés et des services sociaux.
- L'honorable Michael Tibollo, ministre associé de la santé mentale et des toxicomanies.
- Député provincial
- Député fédéral
- les maires des grandes villes de l'Ontario

Adoptée

11.2 Demande d'appui Centraide, réf: Lettre ouverte au Premier ministre au sujet de la violence entre partenaires intimes (VPI)

Pour information.

12. Règlements

12.1 N° 67-2024 changement de noms de la rue Pilon à rue Auger et de la rue Bruneau à rue Christophe

1re lecture - adopté

2e lecture - adopté

3e lecture - adopté

12.2 N° 68-2024 amendement au règlement de zonage (Place de la Station, Devcore)

1re lecture - adopté

2e lecture - adopté

3e lecture - adopté

12.3 N° 69-2024 autorisant la signature d'une entente avec le club de motoneige de l'est Ontarien

1re lecture - adopté

2e lecture - adopté

3e lecture - adopté

13. Avis de motions

Aucune.

14. Motion pour une réunion à huis clos

Le Conseil ajourne temporairement à 20h30 et débute la réunion à huis clos à 20h35.

R-234-24

Proposé par Yves Paquette

Appuyé par Antonios Tsourounakis

Qu'il soit résolu de tenir une réunion à huis clos à 20 h 35 pour discuter des articles 15.1, 15.2 et 15.3 selon le paragraphe 239 (2) k) de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, car les discussions concernent des négociations.

Les membres du Conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du Conseil à 20 h 35. Tous retournent dans la salle du Conseil à 20 h 52.

Adoptée

15. Réunion à huis clos

15.1 Adoption des procès-verbaux de réunions à huis clos.

R-235-24
Proposé par André Chamaillard
Appuyé par Yves Paquette

Qu'il soit résolu que le procès-verbal à huis clos du 23 septembre 2024, ainsi que les recommandations qu'il contient, soit adopté avec la correction apportée.

Adoptée

15.2 Négociation convention collective - mandat

15.3 Négociation - Convention collective - Ratification

16. Motion pour retourner en réunion ordinaire

R-236-24
Proposé par Antonios Tsourounakis
Appuyé par André Chamaillard

Qu'il soit résolu de retourner à la réunion ordinaire à 20 h 52.

Adoptée

17. Rapports du huis clos

17.1 Négociation Convention collective - Mandat

R-237-24
Proposé par André Chamaillard
Appuyé par Jeanne Charlebois

Qu'il soit résolu d'entériner les directives données à huis clos au directeur général.

Adoptée

18. Règlement de confirmation

18.1 N° 70-2024 pour confirmer les délibérations du Conseil

1re lecture - adopté
2e lecture - adopté
3e lecture - adopté

19. Ajournement

R-238-24
Proposé par Raymond Campbell
Appuyé par Yves Paquette

Qu'il soit résolu d'ajourner la réunion à 20 h 57.

Adoptée

Robert Lefebvre, maire

Sonia Girard, greffière